



# PROCES-VERBAL

## Comité Directeur

---

**Réunion du : Mardi 7 avril 2026**

**Président : Stéphane VANNUCCI**

**Vice-présidents :**

- Johan LUIGGI
- Jacques COLOMBANI
- Antoine ANDREANI
- Jerome SANTUCCI

**Secrétaire général : Alain MOSCONI**

**Secrétaire général adjoint :**

**Trésorier :**

**Membres : Cédric PELE - Guillaume FRANCHI - Jean Laurent FABREGUES - Jean Marc NICOLAI - Philippe PAOLI - Sandra GARDELLA - Antoine EMMANUELLI - Gilles TESTOU – Jean-Charles CAPIA**

**Excusé (s) : Louis POGGI - Stéphane ZANETTACCI - Frédéric MONTANARO - Charles BENEDETTI**

**Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur) – Pierre FONTANA (CTR)**

---

## Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

Le Comité Directeur procède à l'approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026

## Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mr. Silo Antoine BRISSET ancien joueur de l'ACA et de l'OA, délégué de la LCF et membre de la commission football entreprise
- Mr. Michel GIULIANI ancien journaliste sportif Corse
- Mr. Antoine EVANGELISTA ancien dirigeant de l'AJB
- Mr. Tony SAMUEL-VENDASI ancien joueur de l'ASN Conca D'Oro
- Mr. Jean-Baptiste VALERY ancien joueur du CAB, SCB et stade Bastiais
- Mr. Joel HENRY ancien joueur du SCB
- Mr. Sylvestre SAMMARCELLI ancien membre du GFCA
- Mr. Paul ORSATTI ancien joueur du SCB, entraîneur du GFCA
- M. Jean FOGACCI joueur de l'AS Cargèse

## Informations locales et nationales :

- DTN → Séminaire fédéral para football du 16 au 17 mars à CNF : Yoann JAMONEAU
- DTN → Rassemblement des DTR du 10 au 12 mars à CNF : Nicolas GAGLIARDI
- DTN → Rassemblement des CTR DAP du 31 mars au 2 avril à CNF : Pierre FONTANA
- LCF → Création d'un championnat futsal U18
- LCF → Déplacement de la sélection U15 du 7 au 10 avril à Lyon le 3ème accompagnateur sera pris en charge par la LCF
- LCF → Réunion des CRTIS à CNF les 12 et 13 mars : Antoine ANDREANI et David SALADINI
- LCF → Réunion des directeurs de ligue du 31 mars au 2 avril à la FFF : David SALADINI

## Commémoration du 5 mai :

Une réunion a eu lieu entre les membres du collectif du 5 mai et la LCF, afin de valider une organisation pour les commémorations. La LCF se déplacera sur le stade Santa Grimaldi, afin de renouveler ce qui avait été fait en 2025 sur la commune de Furiani. Le principe est de se détacher le temps de la compétition le temps de cette journée, afin d'avoir un moment de recueillement, de partage et de transmission.

Cette journée se déroulera le mercredi 29 avril à Bravone sur la commune de Linguizzetta.

- **13h15** : Arrivée des participants au stade Santa Grimaldi (catégorie ciblée U13-U14)

- **14h00** : Début de la marche à proximité du stade
- **15h30** : Fin de la marche, pose de la plaque commémorative, intervention du Collectif et de la Ligue Corse de Football
- **16h00** : Goûter offert par la mairie de Linguizzetta
- **16h15** : Lancement des ateliers
- **18h15** : Clôture de la journée

### Etat des lieux football féminin :

La commission féminine a travaillé sur un état des lieux du football féminin, dont les tableaux récapitulatifs sont en pièces jointes. Suite à ce travail, la commission a préparé plusieurs propositions :

- Création d'un championnat R2 sénior à 8 joueuses
- Proposition d'un muté supplémentaire, dans la catégorie de son choix, pour l'engagement d'une équipe en championnat R1 sénior ;
- Proposition d'un muté supplémentaire, dans la catégorie de son choix (limité au niveau R2), pour l'engagement d'une équipe en championnat R2 sénior ;
- Proposition d'un muté supplémentaire, dans la catégorie de son choix, pour l'engagement d'une équipe en criterium U14F ;

A ces propositions s'ajouteraient au fil des saisons des obligations :

- Saison N : Obligation pour les clubs qui engagent une équipe en championnat sénior féminin :
  - D'avoir au minimum 10 licenciées entre les catégories U6F-U11F
- Saison N+2 : Obligation pour les clubs qui engagent une équipe en championnat sénior féminin :
  - D'avoir au minimum 10 licenciées entre les catégories U6F-U11F
  - D'engager 1 équipe en criterium U14F ou une équipe féminine en U13 garçon

La commission s'engage à préparer la rédaction de ces futurs règlements afin que l'ensemble des forces de la ligue travaillent au développement du football féminin.

Enfin la commission demande au comité directeur qu'une réflexion soit menée afin d'aider les clubs qui interviennent régulièrement au sein des écoles et qui augmentent leur nombre de licenciées féminines.

Après le débat qui s'est engagé, le comité directeur valide le principe de convergence des forces vers le développement du football féminin, demande à la commission de préparer la création d'une R2F sénior, ainsi que la rédaction des différents règlements.

De son côté le comité directeur travaille à la mise en place, dans les futures embauches de la LCF, d'une mission « développement du football féminin ».

## Coupe de Corse, Challenge Alex STRA, Coupe jeunes et trophées :

- Coupe de corse : Compte tenu du timing serré, le comité directeur désigne le nouveau stade de Ghisonaccia pour établir la finale de coupe de corse. Comme il était prévu, cette finale sera précédée de la finale de la coupe de corse féminine. Le comité directeur se félicite de voir une nouvelle installation sur la plaine orientale.
- Challenge Alex STRA : Le comité directeur demande à la commission de lui proposer une organisation
- Coupes jeunes : Le comité directeur demande à la commission de lui proposer une organisation
- Trophées : Le comité directeur charge la commission de communication de mettre en place les trophées.

## Réflexion commerciale live R1 ESCCOM et R2 :

Comme vu dans un précédent PV, le comité directeur a validé le principe de vendre l'espace publicitaire des diffusions live R1 et R2 aux clubs, en leur laissant la main sur les choix de partenariats. Certains espaces seront bloqués pour les partenaires de la LCF. Un format schématisé et explicatif sera envoyé aux clubs et une réunion sera organisée avec l'ensemble des clubs de R1 ESCCOM et R2 pour préparer la saison 2026-2027.

Le comité directeur demande à la commission de communication d'organiser une réunion en fin de saison avec l'ensemble des clubs de R1 et R2, et de déterminer les sujets qui seront abordés en sus de celui-ci.

## Point Assemblée Fédérale Ajaccio Juin 2026 :

Un point d'étape est présenté par Jacques COLOMBANI :

- Réservations des ligues et districts ;
- Affichage à l'entrée de l'Empire ;
- Repas ;
- Invitations, notamment différencier les invitations ligue des invitations FFF.

## Point technique :

- Les phases départementales du festival Pitch U13 se sont très bien déroulées. La commission des jeunes demande au CD la possibilité d'acheter de l'affichage terrain afin de matérialiser la manifestation « ligue ». Le CD charge la commission et le service de communication de la tâche ;
- Dernière étape pour les détections du pôle espoirs les 9 et 10 avril à Ajaccio ;
- La phase régionale de la e-coupe de France aura lieu le 18 avril à la brasserie « le Social » → toutes les informations sur le site de la LCF ;
- Du 8 au 10 avril la détection U15 sera à Lyon au centre technique de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Tola Vologe.

## Point arbitrage :

A ce jour la LCF compte 103 arbitres licenciés. Cette saison une quarantaine de nouveaux arbitres auront été formés.

La dynamique qui a été mise en place depuis quelques saisons commence à porter ses fruits, puisqu' une majorité de rencontres du championnat R3 se joue avec des officiels. Les compétitions de jeunes sont elles aussi mieux couvertes.

La mise en place des caméras sur nos officiels fera l'objet d'un compte rendu en fin de saison mais nous pouvons d'ores et déjà dire que cela apporte de la sérénité.

Cette saison mise en place de :

- Stages de perfectionnement (avant saison/ mi saison et fin de saison)
- Cours mensuels présentiels et Visio
- Caméras embarquées pour de la dissuasion de comportements déviants
- Usage des caméras Veo pour un apport technique
- Questionnaire loi du jeu à partir du mois de mars

La LCF remercie chaleureusement M. Pascal PARENT (membre du COMEX), pour sa visite dans le cadre des déplacements au sein des CRA. La CRA a pu mettre en avant le travail effectué depuis quelques saisons, et la politique de la LCF vis-à-vis de l'arbitrage. Mise en place d'un CTA, implication au niveau de l'UNAF national, et intensification de la formation des arbitres.

Le CD tient à féliciter la CRA et l'ensemble du ceps arbitral pour le travail effectué.

Le CD prend note du statut de l'arbitrage, qui a été transmis aux clubs.

La demande de mise en place d'une caisse de péréquation est validée dans le principe, le CD demande un texte et un mode de calcul plus précis afin de la proposer au vote lors de la prochaine AG.

Validation de l'achat des écussons.

## Bornes électriques et panneaux solaires :

Le CD demande à la commission de faire établir des devis comparatifs afin de pouvoir décider de la mise en place ou pas de bornes électriques ainsi que de panneaux solaires.

## Infractions enregistrements R1 ESCCOM et R2 :

A ce jour, les clubs suivants ont un rappel à l'ordre pour ne pas avoir filmé leurs rencontres :

- Rappel à l'ordre à l'AS Furiani Agliani qui n'a pas filmé la rencontre de R2 :
  - AS Furiani Agliani - AS Costa-Verde du 2 novembre 2025
- Rappel à l'ordre à l'AS Nebbiu qui n'a pas filmé la rencontre de R2 :
  - AS Nebbiu – Ghiso Prunelli du 1<sup>er</sup> février 2026

Le Comité Directeur rappelle le règlement :

« Pour donner suite à la mise à disposition de caméras par la LCF, il en résulte les droits et obligations suivants pour la retransmission et par les clubs et exploitation par la LCF :

- Les clubs participant au championnat de R2 seniors masculin sont dans l'obligation :
  - o De filmer les rencontres à domicile avec le système fourni par la LCF
  - o De transmettre les images des rencontres filmées à domicile à la LCF ainsi qu'aux clubs visiteurs

...

- Le non-respect de ces obligations entraînera l'application des sanctions financières prévues au barème suivant (les sanctions ne sont pas cumulables) :

- o Rencontre non filmée hors incident technique →
  - 1<sup>er</sup> fois → rappel à l'ordre
  - 2<sup>ème</sup> fois → 150€
  - À partir de la 3<sup>ème</sup> fois → 300€
- o Rencontre non transmise à un club visiteur → 150€
- o Rencontre non transmise à la LCF → 150€ »

#### Courriers :

- Démission de Dominique DEBRAY → acceptée
- Commission futsal : Candidature David Da Costa → validée transmet à la commission pour étude de la candidature
- Commission des délégués : Candidature Antoine ROCCA → validée transmet à la commission pour étude de la candidature

#### Questions diverses :

- Création de la commission des bénévoles → Le CD valide le principe, demande aux membres de faire appel aux membres des autres commissions afin d'étoffer la commission. La commission proposera ses PV à la validation du bureau avant diffusion.
- Le CD valide l'intégration de la commission des mutations à la commission des statuts et règlements. Charge les membres de proposer une organisation.
- Notre fournisseur de caméra « VEO » a invité la LCF à Copenhague pour y présenter le projet de live streaming de ma LCF. Johan LUIGGI et David SALADINI ont fait le déplacement. La LCF est la seule ligue amatrice dans le giron de VEO, à avoir généraliser le positionnement de caméras, l'organisation des enregistrements de rencontres ainsi que la diffusion en live streaming. Cette mise en avant du travail effectué doit être un tremplin afin de multiplier les projets innovants et développant pour les clubs de la LCF.
- Réforme de la facturation électronique : après une réunion d'information, nous attendons un retour de notre prestataire comptabilité « CEGID ». Si CEGID est en capacité de nous fournir l'outil, il sera plus simple et efficace d'utiliser celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.